

BILINGUISME ET DIGLOSSIE

1. DEFINITION ET HISTORIQUE DE LA DIGLOSSIE.

La notion de diglossie (du grec ancien diglottos, signifiant bilingue) est un concept sociolinguistique développé par FERGUSON (1959) pour décrire toute situation dans laquelle deux variétés d'une même langue sont employées dans des domaines complémentaires, l'une de ces variétés étant généralement de statut socialement supérieur à l'autre.

Dans un sens large, la diglossie existe dans toutes les sociétés où l'usage quotidien diffère sensiblement de la norme officielle, il faut que chaque variété soit utilisée de manière systématique :

par exemple, une variété est employée dans les domaines formels, comme l'administration, la religion la poésie, alors que l'autre est réservée à la conversation courante, aux discussions informelles, à la correspondance non officielle. FERGUSSON qualifie ces deux variétés l'une **haute** et l'autre **basse**.

Exemple : Le monde arabe : l'arabe classique et l'arabe dialectal. La variété basse est généralement la langue maternelle, son acquisition se fait par l'usage, donc au sein de la famille. La variété haute s'apprend à l'école.

Le terme de diglossie a été étendu par FISHMAN (1967) à l'usage complémentaire institutionnalisé de deux langues distinctes dans une communauté donnée. Cette situation de diglossie se caractérise par un certain nombre de traits :

- La fonction : la fonction des deux variétés H et B n'est pas la même, il y a répartition de chacune d'entre elles selon les situations de communication.
- La notion de prestige, on se place ici au niveau de l'attitude des locuteurs qui ont tendance à qualifier H de supérieure de plus belle, de plus logique, de plus apte à exprimer les pensées importantes. Ils affirment aussi qu'ils préfèrent entendre un discours politique dans cette variété.

La variété B est considérée comme étant inférieure, incapable d'exprimer un discours littéraire. La situation de diglossie se caractérise par la stabilité, elle peut durer plusieurs siècles. S'il y a évolution c'est par l'intermédiaire d'une forme de langue intermédiaire qui ne remet pas en cause véritablement le rapport entre H et B, comme par exemple l'arabe classique et l'arabe dialectal. Le concept de diglossie a été étendu par GUMPERZ (1971) aux sociétés multilingues, dans le sens où celles-ci peuvent utiliser différenciellement plusieurs codes (langues, dialectes) dans des domaines et des fonctions complémentaires, comme l'Inde, qui a deux langues officielles, hautes : le hindi et l'anglais en plus des langues régionales.

2. LE REJET DE LA NOTION DE DIGLOSSIE

- Martinet utilise plusieurs éléments pour remettre en cause la notion de diglossie. Selon cet auteur, FISHMAN et GUMPERZ adoptent la notion de diglossie pour des raisons sociologiques, pour marquer la distinction bilinguisme individuel versus bilinguisme social. La diglossie implique le bilinguisme communautaire.

Dans cette perspective on ne voit pas ce que la distinction bilinguisme, diglossie apporterait de nouveau par rapport au bilinguisme individuel et bilinguisme social. Martinet rappelle que la hiérarchie entre les langues n'est pas absolue, il n'est pas toujours possible dans toutes les situations linguistiques de déterminer la hiérarchie. Exemple, le Canada. L'anglais est réservé au domaine économique et technique, le français est réservé au domaine culturel. Ces deux langues sont des langues de prestige bien qu'elles ne soient pas sur un pied d'égalité. Martinet conclue : j'écarte ce terme de diglossie tout simplement parce qu'il suppose qu'il y a deux sortes de bilinguisme :

- Le bilinguisme individuel entre langue de prestige identique.
- Le bilinguisme communautaire dans lequel il y a nécessairement une hiérarchie de prestige entre plusieurs langues.

3. LES TENANTS DE LA NOTION : DEFENSE ET ILLUSTRATION DE LA DIGLOSSIE

La défense de la diglossie se fait selon deux axes principaux :

- La diglossie symbole ou manifestation de l'inégalité.
- La diglossie expression et moyen d'un conflit social.

A partir de la distinction entre variété H et variété B, établie par Ferguson se construit une autre signification celle de la diglossie symbole ou manifestation de l'inégalité. Il s'agit d'inégalité au niveau de l'utilisation des deux langues mais aussi des attitudes et représentations que les locuteurs ont à propos de ces langues. Ces deux aspects sont très importants. Le terme de diglossie permet d'insister sur cette inégalité qui peut être quantitative lorsqu'il s'agit de l'extension d'emploi de ces langues : ainsi la variété H a généralement une zone d'extension plus grande que la variété B. On peut parler d'inégalité qualitative lorsque les langues en présence ont le même statut.